

Juin
2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY



L'info des Sources

BULLETIN INTERCOMMUNAL DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

TOUT SAVOIR SUR

**LA CCSLA, la Communauté de Communes
des Sources du Lac d'Annecy**

Actualités

Le stade de foot-rugby, mise en service d'un équipement intercommunal innovant

Petites villes de demain

Conforter l'attractivité de Faverges-Seythenex pour faire battre le cœur des sources du lac d'Annecy

Action sociale

Le CIAS au service de tous les âges

TOUT SAVOIR SUR La CCSLA 4

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

ACTUALITÉS 10

DOSSIER PETITES VILLES DE DEMAIN 12

Le contenu de la convention en bref
Exemples d'actions • Le projet de pôle luxe

INTERVIEW ENVIRONNEMENT 16

Des évolutions pour mieux gérer nos déchets

GUIDE PRATIQUE AMÉNAGEMENT 18

Les autorisations d'urbanisme et le service ADS

ACTION SOCIALE LE CIAS et FRANCE SERVICES ... 20

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale au service de tous les âges
Les permanences • France services, le service public de proximité

ÉCONOMIE L'ESPACE LA CLÉ 24

Un concentré de services pour le développement économique, l'emploi et la formation

TOURISME L'OFFICE DE TOURISME 26

Le territoire joue la carte cyclo
Une marque pour les Sources du lac d'Annecy

Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy - 32 route d'Albertville, 74210 Faverges-Seythenex - 04 50 44 51 05
comcom@cc-sources-lac-annecy.com

Directeur de la publication
Jacques Dalex, Président de la CCSLA

Conception et rédaction C. Delabie, élus communautaires et services de la CCSLA

Photos CCSLA (sauf mention contraire)

Impression Kalistene (Annecy, 74) sur papier certifié PEFC 100% avec encre à liant végétal

Tirage de 9 000 exemplaires

Dépôt légal à parution (Juin 2023)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



« Nous avons souhaité vous montrer le rôle grandissant que joue la Communauté de Communes, dans votre vie de chaque jour »

C'est avec beaucoup de plaisir que je rédige ces quelques lignes pour ce nouveau bulletin d'information de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy. Nous avons souhaité vous montrer le rôle grandissant que joue la communauté de communes, dans votre vie de chaque jour, vous communiquer les informations utiles, nécessaires à la bonne compréhension de notre structure de coopération intercommunale, vous dire comment, dans l'entente et la fraternité, nous progressons collectivement.

Le but est de se regrouper, de concrétiser ensemble les projets qui contribuent à améliorer la vie des habitants de nos sept communes, de mutualiser les coûts pour apporter à chacun les services publics dont il a besoin. Depuis notre élection, il y a maintenant trois ans, nous avançons dans ce sens. En premier lieu, la réalisation de notre projet de territoire qui donne la ligne directrice à notre action et la mise en conformité de nos statuts. Ces deux éléments ont été adoptés par toutes les communes. En 2022, la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour réfléchir et agir dans le domaine de l'action sociale, ensemble et au service de tous : la mise en place du portage de repas à domicile sur l'ensemble du territoire, l'action en direction de la petite enfance et des problèmes de garde, mais aussi l'accueil des mercredis et des vacances scolaires. La mise en place de France Services qui, par suite de la fermeture de beaucoup de services publics, permet aux citoyens de régler avec l'aide de personnels qualifiés les problèmes administratifs liés aux impôts, aux allocations familiales, au service de l'emploi ou autres. Parallèlement, nous avons engagé la réalisation du terrain de rugby et de football intercommunal à Doussard, avec une pelouse synthétique qui permettra une pratique par tous les temps, avec plus de créneaux horaires pour satisfaire le plus grand nombre de pratiquants et réduira les coûts d'entretien.

Un dossier très important a été ouvert avec l'état, « Le Contrat Petites Villes de Demain » qui a pour but d'aider les petites villes qui jouent un rôle de centralité à renforcer leurs équipements au bénéfice de chacun. Les élus des communes de notre territoire ont bien compris l'intérêt de cette démarche qui apportera des services nouveaux à tous. C'est ensemble, dans la mesure du possible, que nous créerons les infrastructures, économiques, touristiques, les équipements sociaux, culturels, sportifs nécessaires à la vie de notre territoire.

Comme vous le constatez, la Communauté de Communes travaille, se développe dans l'entente et la collaboration, elle assure et améliore les services traditionnels, gestion des déchets, entretien des rivières et chemins, actions dans le domaine de l'économie, du tourisme et de l'emploi, la gestion de l'espace, de l'habitat et des permis de construire. Aujourd'hui, la Communauté de Communes élargit sa réflexion et son engagement, dans le domaine social, éducatif, culturel et sportif et touche ainsi tous les aspects de notre vie.

Pour terminer, je tiens à remercier mes collègues élus de toutes les communes qui participent et m'apportent un soutien important dans la gestion de notre structure intercommunale. Je salue bien évidemment l'ensemble des agents techniques et administratifs, les cadres qui contribuent chaque jour, par leur professionnalisme et leur engagement, à notre réussite collective au service de toute notre population.

Chers concitoyens, recevez avec l'assurance de mon dévouement, mes salutations respectueuses.

Jacques Dalex

Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

Suivez l'actualité de la CCSLA sur :



Chevaline

Lathuile

Doussard

Giez

Faverges-Seythenex

Saint-Ferréol

Val de Chaise

TOUT SAVOIR SUR La CCSLA

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

Le territoire des sources du lac d'Annecy

Le territoire des sources du lac d'Annecy est caractérisé par la présence de l'eau. Ses 120 km de rivières représentent la principale source d'alimentation du lac d'Annecy (d'où son nom !). Les massifs montagneux sont également omniprésents dans le paysage. Ils délimitent clairement le fond de vallée où se côtoient les espaces agricoles, l'habitat et les activités économiques.

La coopération intercommunale est une pratique ancrée sur le territoire depuis 1972 avec la création du SIVOM, le syndicat intercommunal à vocations multiples.

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 7 communes : Chevaline, Doussard, Faverges-Seythenex, Giez, Lathuile, Saint-Ferréol et Val de Chaise. Elle a pour objet de les associer au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et mettre en œuvre un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les élus communautaires

Les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des dernières élections municipales de 2020. Le nombre de conseillers par commune est défini en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, chaque commune est représentée à l'échelle intercommunale.

Le conseil communautaire des sources du lac d'Annecy est composé de 33 élus du territoire. Ils débattent des projets au sein de bureaux et de commissions thématiques puis votent les décisions par délibérations.

Le président et les vice-présidents

Jacques DALEX
Président de la CCSLA
Maire de Faverges-Seythenex

Philippe CHAPPET
1^{er} vice-président en charge du développement touristique et de l'attractivité du territoire
Conseiller municipal à Doussard
Monsieur Philippe CHAPPET est également Président de l'Office de Tourisme intercommunal des Sources du Lac d'Annecy (OTSLA)

Jeannie TREMBLAY-GUETTET
2^e vice-présidente en charge de l'aménagement de l'espace, du logement et des mobilités
Adjointe à Faverges-Seythenex

Philippe PRUD'HOMME
3^e vice-président en charge des petit et grand cycles de l'eau
Maire de Saint-Ferréol

Hervé BOURNE
4^e vice-présidente en charge de la valorisation des déchets et de l'accueil des gens du voyage
Maire de Lathuile

Sébastien SCHERMA
5^e vice-président en charge du développement économique et de l'emploi
Maire de Val de Chaise

Les conseillers communautaires

Chevaline
Michèle DOMENGE-CHENAL (Maire)
Elle est également vice-présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale (le CIAS)

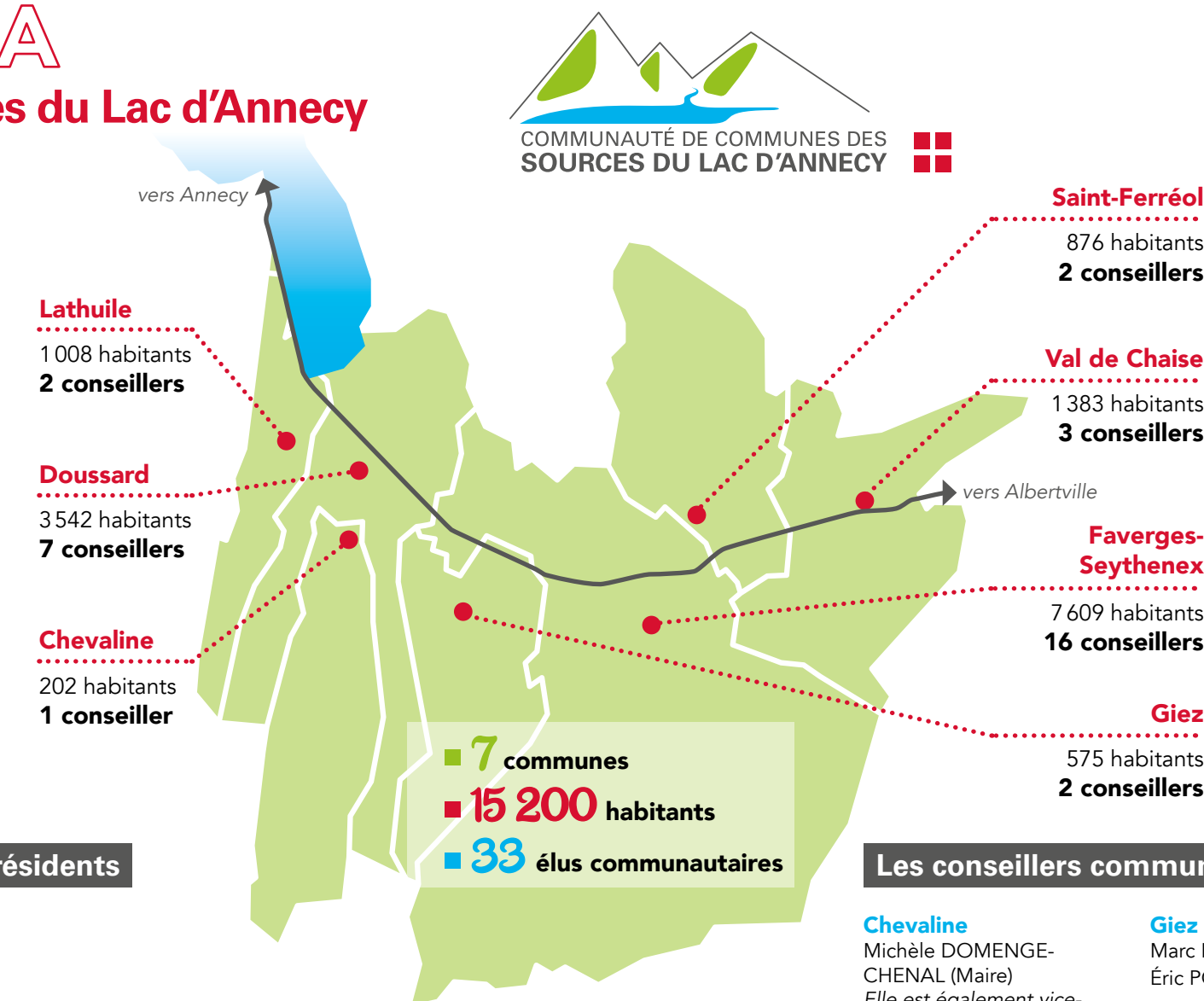
Doussard
Michel COUTIN
Lucie LITTOZ
Marc MILLET-URSIN
Monique PETIT
Margaret GOURDIN
Nicolas BALMONT

Giez
Marc PAGET (Maire)
Éric PONTTHIEU
Lathuile
Stéphanie JOSSERAND

Saint-Ferréol
André BRUNET
Val de Chaise
Michel LUCIANI
Kelly CARLIER

Faverges-Seythenex
Claude GAILLARD

Martine BRASSOUD
Georges VIGNIER
Christine DUMONT-THIOLLIÈRE
Marc BRACHET
Jean-Pierre PORTIER
Sophie FERNANDEZ
Julien PORTIER
Florence GONZALES
David DUNAND-CHATELLET
Anne-Marie BERNARD
Julie DENANBRIDE
Yves CREPEL
Françoise KLEMENCIC



Les sources du lac d'Annecy en quelques chiffres

- Un territoire d'eau**
 - 120 km de cours d'eau
 - 65 % de l'alimentation du lac d'Annecy
 - 404 ha de zones humides
- Un territoire de nature**
 - 152 km² de superficie totale
 - 75 % de forêts et de milieux semi-naturels
 - 2 198 m d'altitude au sommet de la Sambuy
- Un territoire dynamique**
 - 1 450 entreprises
 - 5 000 emplois
 - 14 000 lits touristiques

Les 33 élus communautaires de la CCSLA

Photo © Numérica Photo Club - Montage CCSLA



TOUT SAVOIR SUR La CCSLA

Quelles sont les missions de la communauté de communes ?

Les communes délèguent à la CCSLA les compétences définies par ses statuts. Elles déterminent les domaines d'actions qui présentent un intérêt pour l'ensemble des habitants, entreprises et usagers du territoire des sources du lac d'Annecy. C'est la définition de l'intérêt communautaire.

Les compétences obligatoires et supplémentaires

Les compétences obligatoires sont celles que les communes doivent obligatoirement déléguer à la CCSLA.
Les compétences supplémentaires nécessitent d'être définies en précisant ce qui relève de l'intérêt communautaire.



Le projet de territoire

Les orientations retenues en 2021 :

- Assumer la responsabilité de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables
- Préserver les activités agricoles et forestières qui contribuent à ces équilibres
- Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique
- Redonner une attractivité résidentielle pour tous, garante d'une mixité sociale et générationnelle

Une stratégie pour répondre aux enjeux du territoire

- Assurer le maintien des services pour garantir une qualité de vie aux habitants
- Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales
- Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux
- Optimiser les retombées de l'activité touristique pour que ce secteur profite à l'ensemble du territoire

TOUT SAVOIR SUR La CCSLA

Comment et par qui les actions intercommunales sont-elles mises en œuvre ?

Un pilotage stratégique

par le président et les vice-présidents



Jacques DALEX
Président de la CCSLA

Stratégie générale
Finances, communication
et ressources humaines



Jeannie TREMBLAY-GUETTET
Vice-présidente en charge de :

Aménagement de l'espace,
logement et mobilités



1 Cheffe
de projet
**Petites Villes
de Demain**



Philippe CHAPPET
Vice-président en charge de :

Développement touristique
et attractivité du territoire



**Office de Tourisme
Intercommunal des Sources
du Lac d'Annecy (OTSLA)**
Mise en œuvre de la politique
touristique intercommunale



Sébastien SCHERMA
Vice-président en charge de :

Développement
économique et emploi

Pôle développement économique

Animation économique,
développement des zones
d'activités économiques,
politique touristique, aide à
l'emploi et à la formation



Philippe PRUD'HOMME
Vice-président en charge de :

Petit et grand cycles
de l'eau et énergie des
bâtiments

Pôle environnement

Service environnement

Gestion des milieux aquatiques et prévention
des inondations (GEMAPI), marchés publics
et médiation déchets, schéma des mobilités
douces et sentiers de randonnée, desserte
forestière, alimentation en eau potable,
projet d'aire d'accueil des gens du voyage



Hervé BOURNE
Vice-président en charge de :

Valorisation des déchets et
accueil des gens du voyage

Pôle technique, travaux et entretien général

Gestion des travaux en cours,
suivi technique et amélioration
des bâtiments, entretien
et aménagement des points
d'apport volontaire



Michèle DOMENGE-CHENAL
Vice-présidente du CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Politique sociale, portage de
repas, relais petite enfance, actions
enfance, jeunesse et
famille avec la Soierie

France services

Accès aux services
publics

Au total

35 agents de la CCSLA
et **13 agents** partenaires
au service de **VOTRE**
TERRITOIRE, les Sources
du lac d'Annecy

Des ressources humaines

pour porter les projets et assurer les services au public

Le budget prévisionnel de la CCSLA pour 2023

1 budget principal et 6 budgets annexes

Le budget prévisionnel de la CCSLA pour l'année 2023 a été voté en conseil communautaire le 6 avril dernier. Le budget principal s'élève à **10 259 630 € en fonctionnement** et **4 643 423 € en investissement**. Sur les 6 budgets annexes, seul le budget « Déchets » est autonome. Les autres dépendent du budget principal et sont liés au développement économique.

Les 3 derniers budgets illustrent différents stades d'avancement des projets de zones d'activités économiques :

- La ZA¹ des Boucheroz est en cours de finalisation.
- La ZAC² de Doussard correspond au pôle touristique des sources dont l'aménagement vient d'être lancé.
- La ZA¹ Marlens (Val de Chaise) est au stade des études et des acquisitions foncières.

Budgets annexes	Déchets	Dev'éco ³	Loc'immo ⁴	ZA ¹ Boucheroz	ZAC ² Doussard	ZA ¹ Marlens
Fonctionnement	3 148 251 €	368 698 €	213 799 €	409 831 €	64 489 €	453 609 €
Investissement	1 413 035 €	485 521 €	102 481 €	409 832 €	245 736 €	453 609 €

¹ Zone d'activités économiques

² Zone d'Aménagement Concertée

³ Développement économique

⁴ Locations immobilières liées à l'espace La Clé

Des ressources financières

pour des projets qui s'inscrivent sur le long terme

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement
10 259 630 €
.....
Investissement
4 643 423 €

ÉQUIPEMENT SPORTIF

LE STADE DE FOOT-RUGBY

Mise en service d'un équipement intercommunal innovant

Depuis un an, la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy conduit les travaux d'aménagement du stade de foot-rugby intercommunal situé sur un ancien terrain en stabilisé à Doussard. Ce chantier illustre de manière concrète la volonté des sept communes du territoire de mutualiser les coûts et les usages pour cet équipement qui relève de l'intérêt communautaire.

Ce nouveau stade utilise un gazon synthétique innovant dit gazon « hydrogène-tissé ». Il est 100% recyclable et préserve la perméabilité naturelle du sol, ce qui évitera l'effet « îlot de chaleur » fréquemment constaté sur les terrains synthétiques. De plus, son remplissage en liège offre un très bon confort de jeu. Une couche amortissante a également été spécialement prévue pour la pratique du rugby.



Pour voir la vidéo du fournisseur Eder Gazon [Scannez le code](#) →



Ce nouvel équipement permettra aux clubs de foot et de rugby de l'ensemble du territoire des sources du lac d'Annecy de disposer d'un terrain praticable pour tous, même en hiver.

URBANISME

MODIFICATION DU PLUi*

Enquête publique à l'automne

Une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours. Le dossier est actuellement en phase de consultation auprès des services de l'État. Un dossier d'information sera mis à disposition du public dans chaque commune. Il sera également consultable en mode dématérialisé. Vos remarques pourront être envoyées par courriel via une adresse mail dédiée.

Quels sont les objectifs de cette modification ?

- Adapter le règlement du PLUi* sur certaines zones pour mieux encadrer les projets de construction future.
- Intégrer la démarche Petites villes de demain, notamment l'appel à projet multi-sites sur Faverges-Seythenex.

L'enjeu est de favoriser la création de différents types de logements pour permettre à chacun d'accéder à un habitat de qualité.

* Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Requalification et extension de la zone d'activité économique de Val de chaise

Où en est le projet ?

En 2022 • Réalisation des études préalables nécessaires au dépôt des dossiers réglementaires :

- Étude d'aménagement, faisabilité technique et financière
- Étude d'impact sur l'environnement, dossier loi sur l'eau et étude agricole

Début 2023 • Dépôt des dossiers auprès des services de l'état (instruction en cours actuellement) :

- Demande de création de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée)
- Dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique)
- Dossier de mise en compatibilité du PLUi*

A partir de l'été 2023 • Phases de concertation

- Concertation préalable des habitants (un dossier sera mis à disposition du public à la CCSLA et en mairie de Val de Chaise)
- Enquête publique conjointe sur les dossiers de DUP et de mise en compatibilité du PLUi*

Ces prochaines étapes dépendent du retour des services de l'état sur la recevabilité réglementaire des dossiers.

FESTIVAL DES CABANES

Les Sources du lac d'Annecy

à la VILLA MÉDICIS de Rome

Académie de France à Rome, la Villa Médicis est un haut lieu de culture qui accueille des artistes afin de représenter tous les champs des arts et de la création auprès d'un large public. Cette année, le festival des cabanes des sources du lac d'Annecy a eu l'honneur d'être invité à réaliser une « carte blanche » dans le jardin de la Villa. Le projet lauréat est « La timidité des cimes » de l'Atelier Poem. Cette magnifique cabane est un éloge à la forêt dans laquelle les cimes des arbres ne se touchent pas et composent une mosaïque. L'œuvre s'accorde avec le cadre historique des jardins par sa géométrie simple et épurée. Elle est composée de quinze modules identiques qui offrent de subtiles jeux de lumière au fil de la journée.

Trois des sept cabanes du festival organisé par la Villa Médicis du 24 mai au 1^{er} octobre sont des projets d'anciens lauréats de chez nous. Une fierté pour notre territoire !



La 8^e édition de notre festival des cabanes des sources du lac d'Annecy aura lieu du 1^{er} juillet au 15 novembre. Les treize projets lauréats sont en cours de construction sur les communes de Lathuile, Doussard, Chevaline, Giez, Faverges-Seythenex, Saint Ferréol et Val de Chaise. Nous les attendons avec plaisir et curiosité !

Retrouvez tous les projets sur le site du festival : www.lefestivaldescabanes.com

CULTURE

LE DÉFILÉ DE LA BIENNALE

Un évènement qui rassemble

Ce défilé est une parade chorégraphique et festive qui ouvrira la biennale de la danse le dimanche 10 septembre prochain. Tous les 2 ans, ce sont plus de 4 000 participants et 250 000 spectateurs qui se rassemblent dans la rue principale de Lyon pour partager cet évènement.

Cette année, 250 habitants du territoire ont répondu à l'appel de Faverges-Seythenex pour participer à ce défilé. Enfants, collégiens, adultes... Tous les âges sont représentés et repètent régulièrement ensemble. Plusieurs écoles de la communauté de communes se sont impliquées dans ce projet : Lathuile, Doussard, Giez, Cons-Sainte-Colombe, Seythenex, écoles René Cassin, Ginette Kolinka et collège de Faverges-Seythenex. Chaque participant a choisi sa discipline : danse, rollers-danse, hula hoop, création de la bande sonore ou confection des costumes.



La participation des scolaires au défilé est possible en partie grâce au dispositif intercommunal d'éducation artistique Fabric'arts. Ce dispositif permet également de développer d'autres projets d'éducation artistique et culturelle qui explorent des domaines très variés : danse, théâtre, cirque, dessin, arts plastiques, arts visuels, arts de la parole... La CCSLA soutient Fabric'arts à hauteur de 50 000 € par an.

Venez assister à la répétition générale dans les rues de Faverges le dimanche 25 juin à 12h



C'est en 2021 que l'aventure a commencé. La candidature de Faverges-Seythenex et de la communauté de communes est validée par le Préfet via la convention d'adhésion signée le 8 juin. La démarche Petites villes de demain est lancée !

Elle prend de la vitesse avec le recrutement d'une cheffe de projet, Gaëlle Verjus, qui pilote le programme sous la houlette de Jacques Dalex, président de la CCSLA et maire de Faverges-Seythenex, et de Jeannie Tremblay-Guettet, vice-présidente et première adjointe chargée de l'aménagement et des transitions.

Après 18 mois de travail collaboratif, d'études stratégiques, de réunions et d'ateliers de concertation, l'engagement de tous les acteurs impliqués dans cette démarche est récompensé par la signature de la convention-cadre Petites villes de demain (PVD). Elle s'inscrit résolument à l'échelle du territoire des sources du lac d'Annecy et porte deux opérations de revitalisation du territoire (ORT) sur Faverges-Seythenex et Doussard.

Signature de la convention-cadre le 28 février 2023 par Yves Le Breton, représentant l'État en tant que préfet de la Haute-Savoie, Jacques Dalex pour la CCSLA, Jeannie Tremblay-Guettet pour la commune de Faverges-Seythenex et Michel Coutin pour celle de Doussard.

Cette convention traduit une stratégie pour inscrire les projets en cohérence avec la vision du territoire à long terme. L'objectif du programme est de conforter la ville-centre afin de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire en termes d'équipements, de commerces, de mobilités et de qualité du cadre de vie. Les six orientations identifiées fixent les objectifs à ne pas perdre de vue et le programme d'actions esquisse un chemin à suivre pour construire ensemble le territoire de demain. La phase de mise en œuvre peut commencer !

Petites villes de demain Demandez le programme !

Ce programme permet de renforcer les moyens des élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites villes et des territoires alentour en accompagnant les collectivités par l'apport d'expertises, la mobilisation coordonnée de financements et la facilitation des projets.

Le programme Petites Villes de Demain

PVD

Les 4 piliers du programme

- Continuer à soutenir les transitions
- Restaurer l'attractivité du centre-bourg
- Renforcer la centralité de Faverges-Seythenex
- Favoriser la cohésion sociale et l'implication de tous

Le contenu de la convention en bref

Convention signée pour Petites villes de demain et l'Opération de Revitalisation du Territoire



© Numerica Photo Club

L'Opération de Revitalisation du Territoire

ORT

Les secteurs et les objectifs de l'ORT

Elle est portée par la CCSLA et couvre les communes de Faverges-Seythenex et Doussard. Ses objectifs sont :

- Revitaliser les centres-bourgs,
- Rénover les logements anciens,
- Réhabiliter les locaux commerciaux,
- Lutter contre la vacance et l'habitat indigne.

L'ORT est créatrice de droits et s'accompagne de nombreuses mesures. Elle donne notamment accès au **dispositif Denormandie** qui soutient l'investissement locatif dans le parc de logements anciens.

Une stratégie pour construire ensemble le territoire de DEMAIN

Des études stratégiques

- Étude urbaine de Faverges-Seythenex (dont plan guide et plan de mobilité active)
- Étude patrimoniale sur le centre ancien
- Étude pour la redynamisation commerciale
- Étude d'opportunité sur les équipements structurants (à l'échelle de la CCSLA)

Un programme de 35 actions

Co-piloté par la CCSLA et la commune de Faverges-Seythenex, c'est un programme **pluriannuel, transversal** et **évolutif**. Les actions peuvent être redéfinies tant qu'elles répondent à l'objectif retenu dans l'une des **orientations stratégiques**.

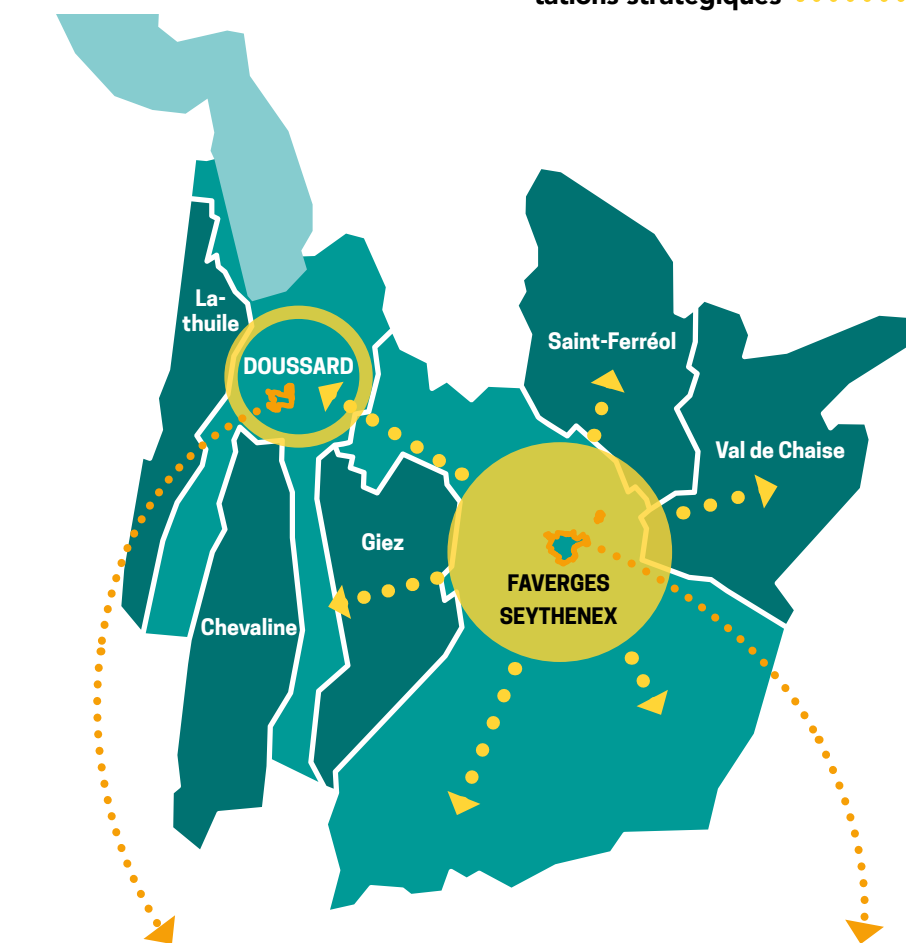
Vers une vision pour demain

« Faverges-Seythenex, une ville-centre pour un territoire où il fait bon vivre »

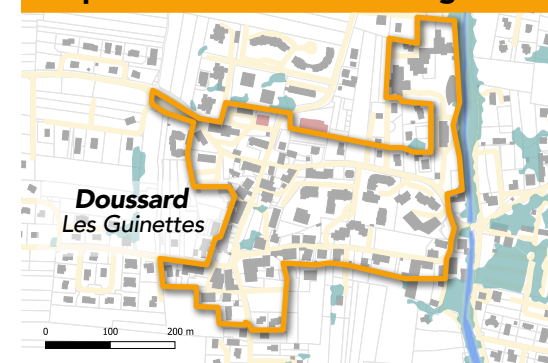
- Reconquérir le centre ancien,
- Se rencontrer, renforcer le lien social,
- S'adapter au changement climatique...

Les 6 orientations stratégiques

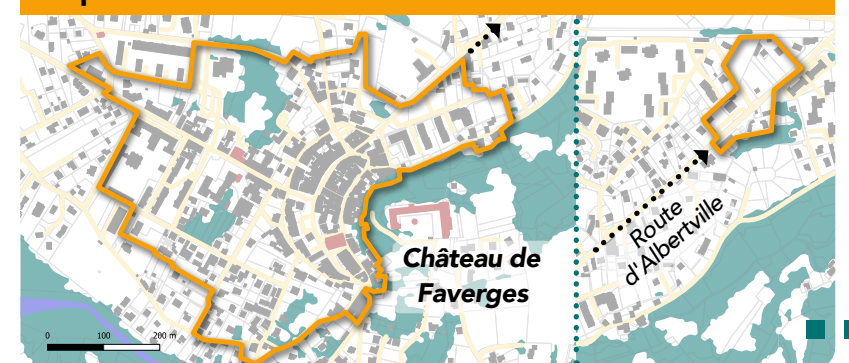
- 1 Renforcer les services publics et les équipements structurants
- 2 Créer des habitats pour tous et un cadre de vie de qualité
- 3 Soutenir la redynamisation commerciale
- 4 Valoriser le patrimoine
- 5 Favoriser la démocratie participative
- 6 Œuvrer pour plus de sobriété



Le périmètre ORT de DOUSSARD Requalification du centre-bourg



Les périmètres ORT de FAVERGES-SEYTHENEX Requalification du centre ancien et amélioration de l'habitat



20 exemples parmi les 35 fiches actions

Les actions inscrites dans le programme Petites villes de demain peuvent prendre des formes diverses : études, construction d'équipements, aménagement d'espaces publics, création d'outils d'accompagnement, ateliers de concertation, soutien financier et facilitation de projets... Elles sont portées par différents acteurs :

CCSLA Commune de Faverges-Seythenex Commune de Doussard Partenariat public-privé PNR du Massif des Bauges

Exemples d'actions déjà réalisées

- Création de l'espace France Services et du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS)
- Mise en ligne de la plateforme "Enjeux citoyens"

Exemples d'actions en cours

- Favoriser l'implantation d'une école de bijouterie
- Analyse des besoins sociaux pour le CIAS
- Réflexion sur le devenir de La Sambuy
- Création d'un nouveau complexe sportif
- Construction d'une salle omniculte
- Déplacement de la médiathèque et regroupement avec la Micro-folie
- Aménagement de la place de la Sorbonne avec logements et commerces en rez-de-chaussée
- ★ 2 opérations de réhabilitation pour du logement : bâti patrimonial rue Nicolas Blanc et ancien bâtiment administratif (la Poste)
- ★ 2 opérations de logements abordables de qualité : éco-habitat participatif à Viuz et ancienne clinique Berger
- ★ 2 opérations de logements neufs sur des « dents creuses » urbaines : route d'Albertville (ancienne carrosserie) et en face de la Soierie
- Rénovation énergétique de la salle polyvalente
- Requalification de la croisée des 4 chemins à Doussard

Exemples d'actions envisagées

- Augmentation des capacités d'accueil de jeunes enfants par une crèche intercommunale multi-sites
- Expérimentation de mises en sens unique pour une circulation apaisée en centre-ville
- ▲ Atelier d'étudiants pour un parcours patrimonial

Services et équipements structurants

Commerces et dynamique économique

Habitats de qualité pour tous

Démocratie participative

Plus de sobriété

Valorisation du patrimoine

Pourquoi favoriser l'implantation d'une école de bijouterie ?

PVD

L'école Saint Éloi est une école de production qui forme au CAP et au Brevet des Métiers d'Arts dans les domaines du bijou, du joyau et du polissage. Cet établissement répond à la forte demande en ouvriers qualifiés dans le secteur du luxe actuellement en plein essor. Elle s'est installée temporairement à Annecy dans un bâtiment qui sera détruit en septembre 2023.

L'entreprise S.T. Dupont propose de louer à l'école Saint Éloi un plateau disponible dans un de ses bâtiments. Deux entreprises du secteur du luxe souhaitent également s'installer dans ce même bâtiment afin de former un véritable pôle d'expertise dédiée à la joaillerie. Tout comme S.T. Dupont, ces entreprises sont fortement intéressées par les qualifications très spécifiques que propose cet enseignement technique. Ainsi, favoriser l'implantation d'une école de bijouterie sur Faverges-Seythenex induira indirectement la **création d'une cinquantaine d'emplois sur le territoire des sources du lac d'Annecy**.

L'école Saint Éloi est un des trois piliers essentiels du projet de Pôle Luxe, avec la maison S.T. Dupont et les deux autres entreprises intéressées par la proximité de l'école.

L'entreprise S.T. Dupont, grande maison française du luxe implantée depuis plus de 150 ans à Faverges-Seythenex

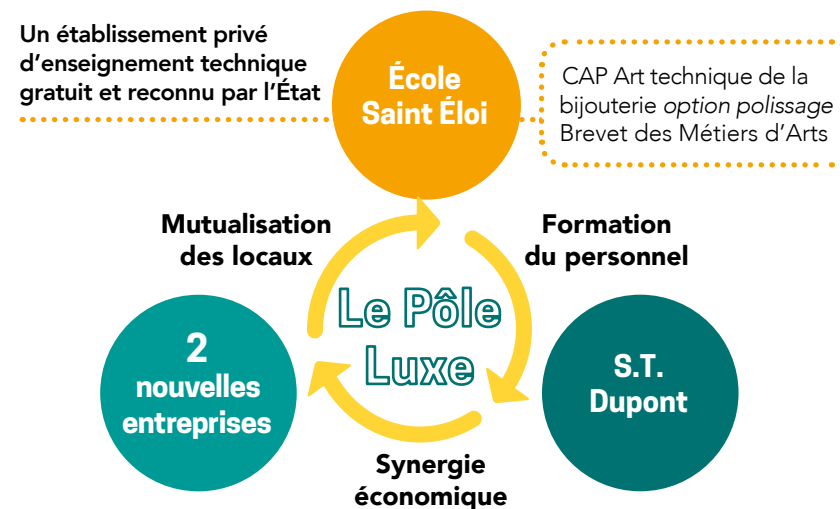


© S.T. Dupont

Le projet de Pôle Luxe

Quand l'art du bijou fait briller le territoire

Un établissement privé d'enseignement technique gratuit et reconnu par l'État



Ce projet répond pleinement à la stratégie identifiée dans le programme Petites villes de demain puisqu'il permet de :

- Conforter la centralité de Faverges-Seythenex par l'implantation d'un établissement d'enseignement spécialisé et recherché,
- Revitaliser le territoire par l'accueil de jeunes en formation et par la création d'emplois pour de nouveaux salariés,
- Renforcer son attractivité économique en affirmant une activité haut de gamme porteuse de qualité et de prestige,
- Maintenir durablement et localement le savoir-faire de pointe lié à l'activité de la maison S.T. Dupont,
- Réhabiliter un bâtiment industriel vacant en respectant le principe de sobriété en termes de consommation d'espace.

C'est pourquoi l'action « Favoriser l'implantation d'une école de bijouterie » est inscrite dans la convention-cadre **Petites villes de demain**. Elle répond à la première orientation stratégique qui vise à conforter l'offre de services et d'équipements structurants mais elle contribue également à renforcer la dynamique économique du territoire tout en restant vertueuse au regard de la transition écologique.

La CCSLA soutient activement ce projet dans le cadre de ses compétences liées au développement économique, à l'emploi et à la formation. Aussi, le 6 avril dernier, le conseil communautaire a attribué à l'école Saint Éloi une subvention de 132 000 €. Cette subvention sera répartie sur 4 ans à hauteur de 33 000 € par an.

Une seule condition reste à remplir pour garantir l'implantation de cette école sur le territoire : réaliser un internat pour accueillir une trentaine de jeunes mineurs dès la rentrée 2023, puis une cinquantaine en 2024. La commune de Faverges-Seythenex et la CCSLA étudient actuellement plusieurs solutions, temporaires ou permanentes, qui permettraient de répondre à ce besoin pour septembre.

Témoignage

Grégoire Renoux et Olivier Fruchard
Respectivement Président et Directeur de l'école Saint Éloi

Qu'est-ce qu'une école de production ?

C'est une école qui propose à des jeunes de 15 à 18 ans des formations qualifiantes basées sur une pédagogie « du faire pour apprendre ». On y apprend un métier en fabriquant des produits qui répondent à de réelles commandes clients.

Quelles sont vos motivations pour installer l'école Saint Éloi sur le territoire des sources du lac d'Annecy ?

La disponibilité d'une grande surface de 800 m² et l'opportunité de créer un pôle de production en lien avec une entreprise de renom comme S.T. Dupont.

Un atelier de l'école Saint Éloi dans ses locaux actuels



© École Saint Éloi



Des évolutions pour mieux gérer nos déchets

La règle des « 5 R » sur les Sources du lac d'Annecy

Refuser

Un nouvel autocollant **STOP PUB** est disponible ! L'objectif est d'atteindre 80% d'apposition sur les boîtes aux lettres, ce qui représente un potentiel de **22 tonnes de papiers évités par an** (sur la base de 40 kg de papiers refusés par foyer).



Réduire

En 4 ans, la production annuelle de déchets sur le territoire a diminué de **300 tonnes**. Mais elle représente encore 660 kg par habitant pour l'année 2022. Pour continuer à réduire, achetez malin : privilégiez l'achat à la coupe, utilisez des contenants réutilisables, limitez les produits suremballés... En effet, **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**



Réutiliser

La CCSLA a mis en place un **village du réemploi** avant d'entrer à la déchèterie. Le GALTA vous y accueille tous les vendredis et samedis de 14h à 18h.



Recycler

En 2022, sur les 10 200 tonnes de déchets collectés sur notre territoire, **78% ont été recyclés**. Le recyclage, c'est ce que vous amenez aux bacs de tri mais aussi à la déchèterie. Pour respecter les consignes de tri, suivez le guide !

Scannez pour télécharger le GUIDE DU TRI



Rendre à la terre

Si ce n'est pas déjà fait, commandez votre **composteur individuel** à installer dans votre jardin. Il coûte 23 € et est fourni avec un bio seau, un aérateur et un guide.

Comment le commander ?
Scannez le code vers cc-sources-lac-annecy.com



Hervé Bourne, vice-président en charge de la valorisation des déchets répond à 8 questions

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées. Tous les habitants des 7 communes des sources du lac d'Annecy peuvent désormais déposer **tous les emballages dans le bac jaune**. Fin 2022, un Mémotri a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et le 9 mars 2023, la CCSLA a organisé une projection-débat « Faut-il jeter le recyclage ? ». CITEO a pu répondre aux questions des habitants sur le tri sélectif et sur les filières de recyclage. Mais peut-être avez-vous encore des questions sur cette évolution des consignes de tri ?

De plus, un nouveau changement s'annonce pour 2024. A partir du 1^{er} janvier prochain, la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) généralisera le tri à la source des biodéchets pour tous (collectivités, professionnels, particuliers...). **Le compostage va donc devoir devenir un geste du quotidien !**

...sur le recyclage

On triait déjà avant. Pourquoi changer les consignes de tri ?

Pour augmenter la part de nos déchets recyclés, tout simplement. Depuis 10 ans, le recyclage des emballages a **augmenté de 14 kg par habitant*** sur la communauté de communes. Parallèlement, nous avons diminué de presque 15% les déchets d'ordures ménagères, soit **moins 43 kg par habitant***. Ces résultats sont encourageants mais nous pouvons encore faire mieux !

Grâce aux nouvelles mises aux normes des centres de tri, les différents types d'emballages sont séparés par soufflerie, flottaison, etc. Ceci permet de trier des petits métaux et tous les emballages en plastique qui peuvent être recyclés grâce à de nouvelles filières.

Trier davantage, c'est viser un impératif majeur pour tous : **réduire nos ordures ménagères résiduelles incinérées**. Le potentiel lié à cette simplification du geste de tri est estimé à **6 kg par habitant et par an** dès 2023.

La matière ainsi recyclée permet d'économiser les ressources de la planète en limitant leurs extractions. Ceci participe à la réduction de notre empreinte carbone.

* Évolution de la production annuelle par habitant.

Combien coûte le tri sélectif ?

Même si le tri sélectif a toujours un coût global de collecte et de traitement (265 € par tonne), il reste moins important que celui des ordures ménagères résiduelles qui sont incinérées (310 € par tonne). Le tri est donc vertueux pour l'environnement comme pour notre porte-monnaie.

Faut-il vraiment mettre tous les emballages dans le bac jaune ?

Oui ! Il n'y a plus qu'une seule question à se poser :

C'est un emballage ? je le trie ! Tous les emballages doivent être triés qu'ils soient en plastique (pots, boîtes, barquettes, sachets, tubes, emballages de charcuterie, films, bouteilles et flacons), en métal (même les plus petits) ou en carton (briques alimentaires et cartonnettes).

Mais sans les laver, il suffit de les vider ! Le processus de recyclage intègre un rinçage en circuit fermé. Cela consomme moins d'eau que le lavage individuel.

Tous les emballages collectés sont-ils recyclés et certains sont-ils envoyés à l'étranger ?

Non, pas encore totalement. A ce jour, environ 6% des emballages collectés ne sont pas encore valorisables, mais les techniques s'améliorent de jour en jour !

La loi interdit d'exporter des déchets à l'étranger. Les emballages collectés sur nos communes des sources du lac d'Annecy sont envoyés à Chambéry au centre de tri de Savoie Déchets. Ils sont ensuite traités en France ou en Europe selon les filières.

...et sur le compostage

Pourquoi est-ce important de composter les déchets organiques ?

Les déchets organiques représentent environ 30% du poids de notre poubelle. Hors, ils sont composés de **80% d'eau** que nous transportons et que nous incinérons actuellement. Quel gâchis ! Les composter au fond du jardin ou en pied d'immeuble c'est économiser cette énergie tout en valorisant le compost produit pour votre potager, vos jardinières ou vos plantations ornementales.

Si j'ai un jardin, comment composter mes biodéchets ?

Il suffit de mettre en place un composteur au fond de votre jardin. Le volume de vos déchets organiques réduira naturellement. La CCSLA accompagne cette pratique depuis longtemps déjà en proposant des **composteurs individuels**. Ils sont en plastique recyclé, solide et durable, et ont une capacité de 350 litres.

Et si j'habite en appartement ?

La CCSLA met actuellement en place des sites pilotes pour tester le **compostage partagé** en pied d'immeuble. Un guide et un accompagnement sont prévus pour l'automne.

Quelques conditions sont nécessaires à la réussite d'un site de compostage partagé : un petit espace extérieur, au moins 5 foyers motivés, 2 référents locaux et, bien sûr, l'accord de la copropriété. Après signature d'une convention, la CCSLA prend en charge le coût du site (environ 1600 € pour les 3 bacs indispensables).

Exemple d'un site de compostage partagé à Faverges-Seythenex



Est-il prévu de collecter les biodéchets sur les points d'apport volontaire ?

Non. Sur notre territoire à dominante rurale, il est plus vertueux d'encourager le compostage au plus proche de sa production et de sa réutilisation : compostage individuel au fond du jardin et compostage partagé (ou collectif) en pied d'immeuble. La collecte et le transport depuis les points d'apport volontaire (PAV) auraient un impact environnemental et un coût additionnel trop important.

Nous comptons sur vous tous pour être acteurs de cette transition vers des pratiques plus vertueuses en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Sans geste de tri, il n'y a pas de recyclage, ni de compostage !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager ou certificat d'urbanisme) est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Sur notre territoire, cette obligation concerne les communes de Doussard et de Faverges-Seythenex mais le dépôt dématérialisé est accessible et conseillé pour toutes les autres communes des sources du lac d'Annecy.



Comment déposer votre demande de manière dématérialisée ?

Pour votre dépôt dématérialisé, connectez-vous au Portail Usager Urbanisme : <https://pu.rgd.fr> Scannez le code

Après avoir sélectionné la commune sur laquelle se situe votre projet, vous pourrez créer votre compte, choisir le type d'autorisation adéquate, remplir votre demande et ajouter les pièces constitutives de votre dossier. Votre dépôt dématérialisé sera automatiquement transmis et vous serez informés de l'avancement de votre demande.

Attention ! L'ancien accès <https://sve.sirap.fr> ne fonctionne plus depuis le 5 juin 2023



Quelles autorisations pour quels travaux ?

DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire

Réfection à l'identique

Ravalement de façade ou réfection de toiture : **aucune formalité**

Modification de l'aspect extérieur

Changement de couleur ou de matériaux en toiture ou en façade, création de nouvelles ouvertures, changement des menuiseries, pose de velux ou de panneaux solaires : **DP**

Création d'une terrasse

Accolée ou non à la construction principale, non couverte, sans surélévation ni fondation profonde : **aucune formalité**

Construction d'une extension (accolée à la construction principale)

Garage, abri, véranda, pergola, terrasse couverte
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

Création d'une piscine

- Quelle que soit sa dimension, non couverte et restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- de 10 m² à 100 m² non couverte ou avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² couverte et / ou hauteur > 1,80 m et / ou local technique > 20 m² : **PC**

A noter, le PLUi n'autorise pas les bassins de plus de 50 m².

Aménagement des limites de propriété

Mur, clôture, portail, haie : **DP**

Transformation d'un garage en habitation

Accolé ou non à la construction principale, quelle que soit sa surface : **PC**

Construction d'une annexe non accolée à la construction principale

Garage, abri de jardin, pergola, terrasse couverte
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

Les autorisations d'urbanisme

Le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour instruire les demandes et conseiller les communes

Comment sont instruites les demandes d'autorisation ?

Le service ADS (pour Autorisations du Droit des Sols) a été créé le 1^{er} juillet 2015 au sein de la CCSLA. Depuis 2022, toutes les communes des sources du lac d'Annecy adhèrent à ce service. Son rôle est d'instruire les demandes d'urbanisme pour le compte de chaque commune. Il apporte son expertise technique et vérifie que les projets respectent les règles du PLUi¹. Les maires restent signataires des autorisations délivrées sur chaque commune.

À la demande des élus, le service ADS peut également apporter appui et conseil lorsqu'un projet important (construction d'un collectif, aménagement d'un lotissement...) nécessite de rencontrer le promoteur en amont de l'instruction.

Le groupe de travail ADS

Il est ouvert à tous les élus des commissions urbanisme et se réunit environ une fois par mois. L'ensemble des permis de construire et d'aménager du territoire est soumis à l'avis du groupe. Ce temps d'échange entre élus permet de garantir la cohérence de l'instruction et favorise l'émergence d'une culture partagée de l'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Au total, **1334 demandes instruites** en 2022²



¹ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

² Certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et d'aménager, déclarations d'enseigne et d'intention d'aliéner.

Besoin d'aide ?

Quelques outils pour préparer votre dossier

- Consulter le règlement du PLUi¹ : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
 - Avoir des explications sur les formulaires : www.service-public.fr
- Pour accéder aux autorisations d'urbanisme, scannez le code ou tapez www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319



Contacter le service ADS avant de venir sur place

Renseignements et prise de rendez-vous par téléphone au 06 43 37 71 70

Votre mairie peut aussi vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

La consultance architecturale & Haute-Savoie Rénovation énergétique



Prenez rendez-vous
au 04 50 44 51 05

Avant de déposer votre permis de construire, deux architectes vous conseillent sur votre projet, son architecture et son intégration dans l'environnement. Philippe Després suit les communes de Doussard et de Faverges-Seythenex. Catherine Boidevaux suit celles de Chevaline, Giez, Lathuile, Saint-Féréol et Val de Chaise.



Prenez rendez-vous
au 04 56 19 19 19

Le département de la Haute-Savoie et la CCSLA proposent aux particuliers un service d'accompagnement à la rénovation énergétique. L'ASDER assure deux permanences par mois pour vous conseiller gratuitement et en toute indépendance sur vos projets de rénovation et d'économie d'énergie.

Horaires du CIAS

Lundi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi : 10h - 12h / 14h - 17h
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h
Jeudi : 8h30 - 12h / 14h - 17h
Vendredi : 9h-12h

Des actions en faveur de...

La petite enfance



Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des assistants maternels, des gardes à domicile et des parents de l'ensemble du territoire des sources du lac d'Annecy.

Quelles sont les missions du RPE ?

- **Informers les parents** sur les modes d'accueil de leur enfant et les orienter vers la solution adaptée à leur cas,
- **Les accompagner dans leur rôle d'employeurs** (contrat de travail, droits de l'employeur et de l'employé, démarches à réaliser et aides possibles),
- **Soutenir la professionnalisation** des assistants maternels et des gardes à domicile en leur permettant de se rencontrer, de se former et de valoriser leur métier.
- **Proposer des temps de sociabilisation aux enfants** accueillis afin de découvrir de nouvelles activités.

En 2022, le RPE a conseillé 71 familles sur le mode de garde de leur enfant. 160 activités ont été organisées et 140 enfants ont pu en profiter : éveil musical, ateliers créatifs, babygym, sorties à la ferme... **42 assistantes maternelles** sur les 66 que compte le territoire utilisent le relais. Mais il faut savoir que 25% ont plus de 55 ans. De nouvelles vocations sont donc recherchées pour faire perdurer ce beau métier !

Atelier d'éveil musical au Relais Petite Enfance



La jeunesse et la famille



Pour l'enfance et la jeunesse, les actions sont gérées en partenariat avec la Soierie et l'Ufoval. Ceci comprend :

- **L'accueil de loisirs du mercredi** sur deux sites, école de Doussard et école Kolinka à Faverges-Seythenex,
- **Le centre de loisirs des vacances scolaires**, petites et grandes, pour les enfants de 3 à 11 ans sur le site de Faverges-Seythenex.
- **Les activités** proposées dans le cadre des animados (de 11 à 13 ans) et du secteur jeunes (de 13 à 17 ans).

Il s'agit de proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins de l'enfant en permettant à tous de pratiquer des activités variées, ludiques et éducatives. Le CIAS finance le budget enfance-jeunesse de la Soierie à hauteur de 148 600 €. Il assure la coordination des structures et du personnel afin de garantir la qualité, la cohérence et la pérennité de cette offre d'accueil.

Pour les familles, la Soierie s'attache à organiser des événements qui réunissent **tous les publics** : les fêtes de quartiers, les animations des lundis de l'été, les vendredis « Tous au parc » ou encore la boum des collégiens.

Elle développe également des actions de **soutien à la parentalité** comme les temps d'échange parents-enfants « Pirouettes et blabla » qui ont lieu tous les jeudis matin.

Sortie « Rando-Refuge » du centre de loisirs - Été 2022



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale au service de tous les âges

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Centre Intercommunal d'Action Sociale est chargé de mettre en œuvre les compétences déléguées à la CCSLA en matière d'action sociale. Sa mission est de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble des habitants des sources du lac d'Annecy. Il mène des actions en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de la famille, des seniors, des personnes en situation de handicap et de toute personne en difficulté.

Les missions du CIAS sont complémentaires à celles de France Services avec qui il partage ses locaux (Voir l'article sur France Services page suivante). Les communes quant à elles restent en charge de certaines actions dans le domaine du social, par exemples les aides sociales facultatives, la semaine bleue et le repas des aînés.

La solidarité, l'insertion et l'accès aux droits



Une des missions du CIAS est d'accueillir et de renseigner les **publics les plus fragiles** : personnes sans domicile stable, isolées, âgées ou en situation de handicap...

Une conseillère en économie sociale et familiale est présente pour les orienter dans leurs démarches de la vie quotidienne (logement, santé, accès aux droits, budget...). Ceci comprend notamment :

- **L'instruction des dossiers d'aide sociale** et transmission aux autorités compétentes,
- **La domiciliation postale** des personnes sans domicile stable. En 2022, 35 personnes (25 hommes et 10 femmes) ont ainsi pu recevoir leur courrier au CIAS.
- **La participation au développement social du territoire** en partenariat avec les acteurs locaux ayant pour objectif de développer le lien social et de prévenir l'isolement.

En 2023, le CIAS lance une **analyse des besoins sociaux** du territoire. Elle permettra de définir une politique sociale adaptée aux besoins spécifiques des populations des sources du lac d'Annecy.

Les personnes en perte d'autonomie



Le CIAS met en place des actions spécifiques pour les personnes âgées ou en situation de handicap :

- **Le service de portage de repas à domicile** a été élargi à l'ensemble des communes des sources du lac d'Annecy,
- **Des actions visant à favoriser le maintien à domicile** : accompagnement à l'accès aux droits, lutte contre l'isolement, soutien des aidants... Ces actions sont mises en place en gestion directe ou en partenariat avec des associations spécialisées. Les ateliers proposés aux seniors aux mois d'avril et mai derniers sont des exemples de partenariat avec Soliha et Sérénimouv'.

« Bien vieillir chez soi, ça se prépare », un atelier proposé en avril par l'association Soliha avec l'intervention d'une ergothérapeute



ZOOM sur le service de portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile est proposé à **toute personne en perte d'autonomie** (personnes âgées, en situation de handicap ou provisoirement fragilisées suite à une hospitalisation, un accident ou une maladie).

Ce service fonctionne tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés. Il peut être mis en place ponctuellement ou durablement. Il est possible de se faire livrer le repas de midi seul ou la formule midi et soir. Les repas sont élaborés avec une diététicienne et sont confectionnés par le chef de la cuisine centrale de Viuz.

En 2022, ce service a bénéficié à **87 personnes** par mois en moyenne. Cela représente plus de **23 000 repas** servis à domicile. Le coût pour le bénéficiaire dépend de son revenu fiscal de référence : de 5 à 10 € pour le repas de midi et de 2 à 4 € pour celui du soir. Le CIAS prend en charge la différence entre coût payé et coût réel pour les personnes aux revenus les plus modestes.

Les demandes d'inscription se font au secrétariat du CIAS sur place, par téléphone au 04 50 44 46 40 ou par mail cias@cc-sources-lac-annecy.com

Les permanences

Des structures partenaires du CIAS et de France Services viennent à votre rencontre

4 permanences gratuites sont proposées dans les locaux du CIAS au 32 route d'Albertville à Faverges-Seythenex (derrière le siège de la CCSLA et à côté du laboratoire)

Les conseillers de l'assurance maladie

Six conseillers de la CPAM, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie se relayent pour vous recevoir tous les jeudis. Cyril et ses collègues vous accompagnent dans toutes vos démarches Santé : ouverture de droits, mise à jour de carte vitale, gestion d'arrêt ou d'accident du travail, difficulté d'accès aux soins, etc.

Tous les jeudis de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30
Prise de rendez-vous au 36 46 ou sur ameli.fr

Sauf pendant les vacances scolaires

Le point conseil budget de l'UDAF

Tous les 4^e mardis du mois de 9h à 12h
Prise de rendez-vous au 04 50 66 76 72

L'Union Départementale des Associations Familiales défend les intérêts des familles. Le point conseil budget est un dispositif financé et labellisé par l'État. Si vous traversez des difficultés financières ou si vous avez des questions sur vos droits, Marion fait le point sur votre budget et vous aide à trouver des solutions.

La permanence juridique du CIDFF

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles a pour mission d'informer le public sur leurs droits et obligations. Cette permanence est confidentielle et ouverte à tous, homme et femme. Betty vous apporte les informations juridiques liées à votre situation quelle qu'elle soit (séparation, harcèlement...).

Tous les 2^e vendredis du mois de 9h à 12h
Prise de rendez-vous au 09 78 08 47 48

Le conciliateur de justice

Tous les 1^{er} mardis du mois de 14h à 17h
Prise de rendez-vous au 04 50 44 46 40

L'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Chambéry met à votre disposition un auxiliaire de justice bénévole. La mission de Paul est d'aider à résoudre les litiges entre particuliers. Lorsque cela est possible, un accord amiable est trouvé, ce qui permet d'éviter une procédure juridique.

Téléchargez et renseignez la demande de conciliation sur www.conciliateursdefrance.fr en scannant le QRcode



France Services

Le service public de proximité

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Vous souhaitez déclarer vos revenus, préparer votre retraite, faire une demande d'allocation ou immatriculer un véhicule... L'espace France Services est le service public de proximité qui vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien.

L'espace France Services des sources du lac d'Annecy a ouvert le 17 octobre 2022 dans les locaux du CIAS.

Ce nouveau service est dédié à **tous les habitants du territoire**. Il concrétise une volonté forte des élus communautaires de faciliter les démarches du quotidien des habitants, dans des domaines aussi variés que la santé, la famille, la retraite, l'accès aux droits, les finances publiques, les démarches liées à l'emploi et l'accompagnement au numérique.

Cette structure labellisée est un **guichet unique** de proximité représentant 8 partenaires nationaux :

- La CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie),
- La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail),
- Pôle emploi,
- Les finances publiques (pour les impôts),
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales),
- La MSA (Mutualité Sociale Agricole),
- L'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés),
- Le Point justice pour la défense des droits.

Après 7 mois de fonctionnement, les deux conseillères France Services ont répondu à plus de **1 600 demandes** soit **11 par jour** en moyenne. Elles ont bénéficié d'une formation spécifique et sont en mesure de :

- vous apporter des réponses précises et immédiates
- résoudre vos situations complexes sur place en s'appuyant sur un correspondant au sein du réseau des partenaires
- vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne)
- mettre à votre disposition des outils informatiques et vous accompagner dans leur utilisation (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

Vous pouvez également accéder librement à un ordinateur mis à disposition du public pour réaliser vos démarches en autonomie.

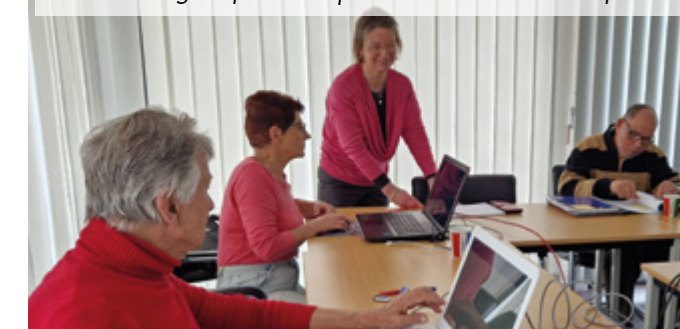
Horaires France Services Lundi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi : 14h-18h Mercredi : 9h-12h / 14h-17h
Jeudi : 9h-14h Vendredi : 9h-12h

Contact par téléphone : 04 50 44 38 77
ou par mail : fs-ccsla@france-services.gouv.fr

Yves Le Breton, Préfet de la Haute-Savoie visite France Services des sources du lac d'Annecy - Février 2023



Un des ateliers numériques proposés par France Services pour initier les usagers qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique





L'espace La Clé

Un condensé d'outils pour le développement économique, l'emploi et la formation

L'espace « La Clé » est le pôle économie de la communauté de communes. Il regroupe tous les services en lien avec le développement économique : animation économique, espaces de travail (coworking et salles de réunion), aide à l'emploi (avec l'Espace Emploi Formation et la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien) et aide à la formation (avec le Campus Connecté).

ESPACE EMPLOI FORMATION
Sources du Lac d'Annecy

campus connecté
Sources du Lac d'Annecy

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**ESPACE COWORKING
SALLE DE RÉUNION**

Animation économique

Le service « Développement économique » accueille, accompagne, conseille et soutient les entrepreneurs locaux tout au long du cycle de vie de leur entreprise.

En quoi consiste l'animation économique ?

Créer du lien entre les acteurs économiques du territoire

- Mise en réseau par des rencontres interentreprises,
- Aide à la recherche de partenaires professionnels,
- Soutien aux associations d'entreprises du territoire.

Accompagner les entrepreneurs que ce soit pour créer leur activité ou pour développer une entreprise existante

- Appui à la création d'entreprise et à la recherche de financement avec nos partenaires : Initiative Grand Annecy, France Active et l'Adie,
- Permanences gratuites avec un expert-comptable et avec un avocat pour des conseils financiers et juridiques,
- Outil de recherche de locaux : **la bourse aux locaux**
- Aide au recrutement : **les forums de l'emploi**

Informers les acteurs via **l'observatoire économique**

Cet outil permet de leur communiquer les activités proposées et les informations d'ordre économique.

Valoriser les entreprises en favorisant leur visibilité,

- Référencement dans **l'annuaire des entreprises**
- Diffusion sur internet et les réseaux sociaux d'un portrait des entreprises implantées depuis moins d'un an,
- Mise en place d'une signalétique pour identifier les entreprises sur les zones d'activités et les producteurs agricoles en vente directe (en partenariat avec le PNR).
- Création d'une photothèque des zones d'activités.

Espaces de travail

Le bâtiment de La Clé dispose d'espaces de travail dédiés aux professionnels et aux télétravailleurs :

- deux espaces de **coworking**
- une salle de **réunion**
- une salle de **formation**
- un **bureau à la carte** pour des rendez-vous d'affaires

Ces locaux entièrement rénovés offrent aux acteurs économiques du territoire un cadre de qualité et une atmosphère dynamique pour travailler en équipe, en réseau ou en solo. Selon les besoins de chacun, ils se louent à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année.

Ils permettent de **télétravailler** dans un environnement professionnel qui dispose de tous les équipements informatiques nécessaires : wifi, imprimante, scanner, visioconférence, vidéo-projection, fibre optique, etc.

RETROUVEZ
TOUS LES OUTILS
SUR LE SITE

cc-sources-lac-annecy.com

Pour un aperçu des locaux, visualisez
la mini-vidéo des portes ouvertes
en scannant le QRcode



Apéro-réseau aux portes ouvertes de La Clé



Aide à l'emploi

L'Espace Emploi et Formation des sources du Lac d'Annecy est un service de proximité pour l'emploi qui s'adresse aussi bien aux demandeurs qu'aux recruteurs.

Pour les demandeurs d'emploi, quel que soit leur statut (inscrit à pôle emploi, étudiant ou salarié) :

- Accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi,
- Ateliers thématiques et permanences avec nos partenaires de l'emploi : **les rendez-vous de l'emploi** qui ont lieu toutes les semaines à l'espace La Clé,
- Mise à disposition d'un poste informatique,
- Mise en relation avec les employeurs.

Pour les recruteurs :

- Appui dans leurs démarches de recrutement,
- Diffusion en ligne de leurs offres d'emploi sur le site de la CCSLA via **la bourse à l'emploi local**,
- Mise à disposition d'un bureau dédié pour organiser leurs sessions de recrutement et « job dating ».

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 17h sur rendez-vous.

La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien est présente au sein de l'espace La Clé. Son antenne des sources du Lac d'Annecy assure chaque année l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de plus de **6 500 jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire.

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h



Aide à la formation

Le Campus Connecté, qu'est-ce que c'est ?

C'est la solution pour réussir ses études à distance. Il est **gratuit et ouvert à tous** : lycéens qui viennent d'obtenir leur baccalauréat, étudiants souhaitant se réorienter après une expérience universitaire non concluante, salariés dans le cadre de la formation continue ou en reconversion professionnelle, sportifs de haut niveau, demandeurs d'emploi...

L'offre de **formation à distance** est large : diplômes de l'enseignement supérieur, remises à niveau, préparations aux concours, certifications, formations professionnelles (CAP, Bac Pro...) ou encore « MOOC » (cours en ligne ouverts et massifs actuellement en plein essor).

Le **Campus Connecté** permet à tous de :

- Travailler dans un cadre calme et équipé,
- Être accompagné dans ses apprentissages par une tutrice,
- Rencontrer d'autres étudiants,
- Bénéficier des services de l'Université Savoie Mont-Blanc,
- Suivre des études selon son propre rythme de vie,
- Accéder à la formation à moindre coût.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Le Campus Connecté



Inscrivez vous au campus connecté !
Renseignements au 06 31 82 26 45



© Pep'it création

L'office de tourisme intercommunal des Sources du lac d'Annecy

La CCSLA porte la compétence « Tourisme » depuis 2005. Une de ses premières actions a été la création d'un office de tourisme intercommunal.

Aujourd'hui, le développement touristique reste un des piliers économiques du territoire. L'ambition est d'affirmer son positionnement autour des plaisirs de la nature, du terroir, du sport et de la culture. L'office de tourisme est le bras opérationnel chargé de mettre en œuvre la politique touristique des sources du lac d'Annecy. Une convention pluriannuelle définit ses missions :

- **La coordination des acteurs locaux** pour développer une offre de qualité, cohérente et attractive.

- **La promotion de la destination** des sources du lac d'Annecy en s'appuyant sur ses atouts naturels : l'eau (le lac et les rivières), l'air (le vol libre), la terre (les montagnes), le terroir (les savoir-faire locaux).

- **L'information et l'accueil** des visiteurs toute l'année.

La CCSLA lui alloue des moyens sous forme d'une subvention de fonctionnement. La taxe de séjour constitue la majorité de son budget. La future délocalisation de l'office de tourisme au sein du pôle touristique des sources lui conférera un rôle essentiel pour faire de cette porte d'entrée un lieu de rayonnement du territoire, pour les visiteurs comme pour les résidents.

Notre territoire joue la carte cyclo

Le vélo est un des atouts touristiques de notre territoire. Les deux labels dont il bénéficie en sont la preuve : **Base VTT** depuis 2016 et **Ville et territoire vélo** depuis 2020.

« Annecy Mountains* » fait actuellement la promotion d'une carte et d'un guide spécialement dédiés aux **cyclotouristes, cycloportifs et Gravel**.

Le guide fournit le détail de **40 parcours** du lac aux montagnes, leurs tracés GPX, plus de 80 services labellisés **Accueil vélo** ainsi que 10 cafés cyclo pour faire une petite pause.

La carte est gratuite et le topo guide est vendu 5 € à l'office de tourisme des sources du lac d'Annecy.

***Annecy Mountains** est une démarche de coopération pour le développement de la filière touristique. Cette entente permet de communiquer vers les publics cibles les plus éloignés.

La CCSLA participe à cette démarche avec les autres collectivités partenaires qui composent son territoire d'action : le Grand Annecy, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis.

Couverture du topo guide cyclo © Annecy Mountains



Une marque pour les Sources du lac d'Annecy

Après avoir développé la boucle des savoir-faire en 2021, l'office de tourisme intercommunal renforce l'identité de la destination des Sources du lac d'Annecy en créant une marque de notoriété partagée.



Évolution et nouveaux enjeux du tourisme

Le tourisme a évolué vers une tendance forte : celle de partir moins loin mais de donner du sens aux vacances. A ce jour, les visiteurs veulent vivre la destination au quotidien plutôt que de la consommer. De nombreux visiteurs ne se considèrent plus comme des touristes mais comme des habitants temporaires d'une destination. L'office de tourisme, les prestataires et les acteurs locaux leur proposent des offres simples et authentiques.

Pourquoi créer une marque ?

La marque Sources du lac d'Annecy a pour objectif de promouvoir la destination qu'est notre territoire. Elle renforce sa notoriété en s'appuyant sur une identité cohérente avec un développement touristique respectueux de notre environnement et des valeurs de notre territoire : terroir, nature, culture, sport.

« Terroir », une déclinaison de la marque Sources du lac d'Annecy

Première phase de développement de la marque Sources du lac d'Annecy, la déclinaison « Terroir » promeut l'image d'un territoire de savoir-faire porté par des producteurs et leurs produits locaux typiques... et atypiques !



Savons de Malabulle



Atelier Rebond

Photos © Tilby Vattard



GAEC des délices savoyards



Visite de l'Alchimie Brewery

Découvrez le nouveau site internet de l'office de tourisme intercommunal

www.sources-lac-annecy.com

Scannez le code





Le siège de la CCSLA

32 route d'Albertville

04 50 44 51 05

comcom@cc-sources-lac-annecy.com

Accueil du public

du lundi au jeudi 9h-12h et 13h30-16h
et vendredi 9h-12h et 13h-15h30



La déchèterie

Impasse de la Culaz

04 50 44 64 11

decheterie@cc-sources-lac-annecy.com

Accueil du public

du lundi après-midi au samedi 9h-12h et
14h-17h en hiver et jusqu'à 18h en été



L'espace La Clé

281 Route de Thônes

Animation économique 04 50 44 52 18
economie@cc-sources-lac-annecy.com

Espace Emploi Formation 04 50 44 50 44
eef@cc-sources-lac-annecy.com

Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien
07 50 59 95 03 o-falcoz@mljba.fr

Campus connecté 04 50 65 29 22
campusconnecte@cc-sources-lac-annecy.com

Voir les horaires page 25



L'office de tourisme

Place Marcel Piquand

04 50 44 60 24

accueil@sources-lac-annecy.com

Accueil du public toute l'année

du lundi au samedi 9h-12h30 et 13h30-17h



Bureau d'information touristique

Route de la Plage à Doussard

Accueil du public de mai à septembre



Le CIAS et France Services

32 route d'Albertville (derrière la CCSLA
à côté du laboratoire) 04 50 44 46 40

cias@cc-sources-lac-annecy.com

fs-ccsla@france-services.gouv.fr

Voir les horaires pages 20 et 23



Le Relais Petite Enfance

5 voie des Docteurs Mouthon

04 50 32 57 65

relais.petite.enfance@cc-sources-lac-annecy.com

Accueil du public

du lundi au jeudi 8h-12h et 13h-16h



La Soierie

141 Route d'Albertville

Enfance Jeunesse Famille 04 50 44 53 45
lasoierie.accueil@gmail.com

Accueil du public

du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h